

LA CAMPAGNE DE LOUIS IX DANS LE COMTÉ DE POITIERS EN 1242

ET SES CONSÉQUENCES¹

La désorganisation du comté entre 1204 et 1224

En 1204, des événements bouleversent le comté de Poitiers : à la fin de mars ou au début d'avril décède la vieille comtesse Aliénor et, en août, Philippe Auguste s'empare de Châtellerauld, Chauvigny et Poitiers². Dans la capitale du comté, le roi de France définit les attributions du vicomte de Thouars Aimeri VII qu'il vient de faire sénéchal³. Cependant, Aimeri VII ne s'embarrasse pas de fidélité à Philippe Auguste. Suivant son intérêt du moment, il se met au service du roi d'Angleterre ou du roi de France et les autres seigneurs font de même⁴.

Ainsi, pendant une vingtaine d'années, le comté de Poitiers, désorganisé, est-il déchiré entre les rois d'Angleterre et de France. A la fin du règne de Philippe Auguste, l'anarchie est générale en Aunis et dans une partie du Poitou. Entre 1220 et 1222, la cour d'Angleterre se montre incapable d'installer un sénéchal compétent et honnête, qui puisse faire régner l'ordre, en particulier s'opposer aux exactions de certains seigneurs. Les maires de la Rochelle et de Niort poussent alors des cris de détresse, se plaignant amèrement, dans des lettres à Henry III, de Guillaume Larchevêque, seigneur de Parthenay, de Guillaume Maingot le Jeune, fils du seigneur de Surgères vieillissant, de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, qui tient Frontenay, de Hugues de Thouars, détenteur du Grand Fief d'Aunis, qui rançonnent leurs villes, arrachent les vignes ou brûlent les blés des bourgeois, sous prétexte que le roi d'Angleterre leur doit de l'argent⁵.

Philippe Auguste décède le 14 juillet 1223. Dès 1224, son fils Louis VIII entreprend la conquête du comté. Hugues X de Lusignan se range à son parti. En mars 1224, il occupe Saintes en son nom⁶. Il donne l'ordre à son cousin Geoffroy de Lu-

¹ Cette campagne a été étudiée à plusieurs reprises. L'étude fondamentale est un article de Charles Bémont intitulé « La campagne de Poitou 1242-1243 – Taillebourg et Saintes », publié dans *Annales du Midi*, tome V, 1893, tiré à part de 28 pages. Le titre indique que l'auteur a insisté sur la bataille décisive dite « de Taillebourg ». Nous tentons d'expliquer l'itinéraire connu du roi de France, en utilisant ce que nous savons de la situation des châteaux, et nous montrons que la victoire de Louis IX a établi la paix dans le comté par l'introduction d'un nouvel ordre.

² L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n° 845, 846, 847.

³ *Ibid.*, n° 850.

⁴ Fournier-Guébin, *Enquêtes administrative d'Alfonse de Poitiers*, p. L.

⁵ *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1874, p. 61 et suivantes.

⁶ Le 27 mars 1223 (vs), il reconnaît qu'il n'a pas de droit d'étanchage sur une partie des salines du prieur de Saint-Agnant qui sont dans les marais près de Saint-Agnant (AHSA XXII, p. 125, Vendôme n° 79).

signan de livrer au roi le château de Vouvant, qu'il tient de lui. C'est ainsi qu'en mai 1224, Geoffroy promet de livrer le château « quand le seigneur roi sera en Poitou »⁷. En août suivant, Louis VIII prend la Rochelle, mais il décède en 1226, laissant des enfants mineurs.

Les Lusignan et Rainaut de Pons profitent de la régence

Durant la régence de Blanche de Castille, les grands vassaux tentent d'obtenir, par la force ou la négociation, un accroissement de leurs fiefs et de leurs revenus. Le principal bénéficiaire de la situation dans le comté est Hugues X de Lusignan, qui augmente sa puissance dans les diocèses de Saintes et de Poitiers. Après avoir participé à une révolte des barons, il se réconcilie avec la régente ; en mars 1227, il reçoit la promesse d'une pension annuelle de 5 000 livres tournois pendant dix ans⁸. Le 3 avril 1228, il tient toujours Saintes, où il reçoit l'hommage du seigneur de Montendre au titre du comté d'Angoulême⁹. En mai 1230, il reconnaît avoir reçu Saint-Jean-d'Angély, le Grand Fief d'Aunis, Montreuil en Gâtine¹⁰ et Langeais¹¹. Probablement peu après, il obtient Tonnay-Boutonne¹². Après la mort de Savary de Mauléon dont l'héritier est mineur, il est chargé de la garde de Talmont, où on le rencontre en 1233¹³. A la fin de la même année, il détient les droits du comte de Poitiers à Pont-l'Abbé¹⁴. Son cousin Geoffroy de Lusignan, qui tenait déjà Mervent et Vouvant, reçoit en garde un autre château des Mauléon, Fontenay, dont on le voit maître en 1234¹⁵. Rainaut de Pons n'est pas en reste : il reçoit le fief de Pons tenu jusque là par Constantin Gras, dont il fait l'hommage en 1227¹⁶.

Alfonse investi du comté (1241)

En 1241, Alfonse, frère cadet de Louis IX, atteint sa majorité. Le jour de la Saint-Jean, à Saumur, il est armé chevalier. Puis les fils de Blanche de Castille gagnent Poitiers où Alfonse est installé comme comte, selon les dernières volontés de son père, et reçoit les hommages des vassaux. En juillet, en cette ville, Hugues X abandonne au comte Saint-Jean-d'Angély et le Grand Fief d'Aunis¹⁷.

Cependant les relations de Hugues X avec son suzerain vont bientôt se détériorer à cause de son épouse, Isabelle d'Angoulême. Estimant avoir été méprisée lors

⁷ *Layettes du trésor des chartes*, II, p. 31.

⁸ E. Boutaric, *Saint-Louis et Alphonse de Poitiers*, p. 42.

⁹ AHSa III, p. 347-348.

¹⁰ Aujourd'hui Montreuil-Bonnin.

¹¹ *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p. 176, n° 2052.

¹² J. Duguet, « Les seigneurs de Tonnay-Boutonne de 1058 ou 1059 à 1365 », dans *Le Blanc Mantel*, bulletin de la société de Tonnay-Boutonne, n° 2, août 1997, p. 13-20, avec tableau généalogique.

¹³ *Cartulaire de Talmont*, n° 522, p. 454-455.

¹⁴ Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, tome II, p. 274 et note 2.

¹⁵ *Cartulaires du Bas Poitou*, p. 304-305.

¹⁶ Courcelles, *Pairs de France*, article Pons, p. 13, d'après « fragm. mss provenant du cabinet de M. Clérambault, d'après le cartulaire de Philippe Auguste ».

¹⁷ *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p. 453.

d'une réception, celle-ci se déchaîne contre son mari. Elle quitte le château de Lusignan, en emportant à Angoulême une partie du mobilier et les ornements de la chapelle, et elle interdit à son mari l'entrée de son château d'Angoulême. La réconciliation entre les époux se traduit par un changement d'attitude de Hugues X qui, sous l'impulsion de sa femme, décide de rompre avec Alfonso.

Préparatifs de révolte (1241)

Ces détails figurent dans une lettre envoyée à Blanche de Castille par un indicateur qui paraît bien renseigné¹⁸. Celui-ci signale en outre que se réunissent ensuite à Parthenay « tous les barons et châtelains de Poitou », avec, à leur tête, le comte de la Marche et ses cousins, Raoul d'Exoudun, comte d'Eu, et Geoffroy de Lusignan. Puis, à Angoulême, les mêmes présentent un projet de révolte à Isabelle, qui les « reçoit avec honneur, d'une façon inhabituelle ». Enfin, à Pons, se joignent à la coalition le sénéchal de Gascogne, « tous les barons, châtelains et puissants de Gascogne et d'Agenais et les maires de Bordeaux, Bayonne, Saint-Emilion et la Réole et tous les échevins et le comte de Bigorre et tous les châtelains de l'évêché de Saintes, à l'exception du seigneur G. de Rancon ».

Il y a peut-être de l'exagération dans ces énumérations mais l'absence de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg, dont l'attitude sera déterminante pour l'issue de la guerre, n'est pas pour surprendre quand on sait qu'il voue une haine inexpiable à Hugues X. Quant au sénéchal de Gascogne, il arrive d'Angleterre, porteur des intentions du roi Henry III, en compagnie d'un fils de Rainaut de Pons qui est cleric et a autrefois vécu en Angleterre, des subsides du roi.

Au cours de ces réunions, les seigneurs expriment vivement leur regret du temps où, vassaux du roi d'Angleterre, ils agissaient à leur guise. Ils craignent que des agents comtaux révocables exercent désormais sans réserve l'autorité publique et qu'eux-mêmes soient réduits au rôle de soldats du comte étroitement surveillés, ne disposant même pas librement de leurs propres châteaux : « ... Ils¹⁹ nous traiteront plus vilement que les Normands et les Albigeois ; tel « garçon » du roi fait selon son bon plaisir en Champagne, Bourgogne et en toute la terre, de sorte que nul baron n'ose entreprendre sans leur mandat... ». Pour les fêtes de Noël, Hugues X déclare retirer son hommage au comte. Sommé par le roi de revenir à de meilleurs sentiments, il persiste. La guerre est inévitable.

La campagne (28 avril - août 1242)

La coalition dirigée par Hugues X de Lusignan compte sur une intervention énergique du roi d'Angleterre mais celui-ci perd du temps en formalités et en attente de renforts pour déclarer la guerre à Louis IX. Aussi, quand Henry III débarque à Royan, le 15 mai, le roi de France a-t-il commencé les opérations depuis une quinzaine de jours.

¹⁸ Léopold Delisle, « Mémoire sur une lettre inédite adressée à la reine Blanche par un habitant de la Rochelle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome II, 4^e série, 1856, p. 513 et suivantes.

¹⁹ Renvoi à *Gallici*. : « les Gaulois », c'est-à-dire les gens du Nord.

Il est à Chinon le 28 avril, où il a convoqué l'ost. Il se dispose à mater le comte de la Marche et Geoffroy de Lusignan, en s'emparant en particulier des places qui leur ont été concédées au nord de la Charente depuis la mort de Louis VIII. Ses arrières assurés, il pourra faire face à Henry III qui débarquera probablement au sud du fleuve, car la côte de l'Aunis est contrôlée par le sénéchal Hardouin de Maillé²⁰. Il choisit un itinéraire qui lui permette d'éviter une confrontation avec Guillaume Larchevêque, seigneur de Parthenay, qui est gendre de Geoffroy de Rancon et qu'il a intérêt à ménager.

Sa tâche est facilitée par l'attitude du plus puissant des vassaux du Poitou, le vicomte de Thouars Aimeri VIII qui, au jour fixé, est à Chinon où il lui fait hommage et lui jure fidélité, en son nom, en celui de son frère Geoffroy, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, et en celui de son neveu Aimeri, fils du vicomte Guy récemment décédé. Il reconnaît au roi et à son frère Alfonse le droit de mettre des garnisons dans ses châteaux et villes fermées jusqu'à la fin de la guerre²¹. Il tient notamment la Roche-sur-Yon et Luçon, héritage de sa fille Jeanne. C'est ainsi que trois sergents royaux prendront possession du château de la Roche-sur-Yon²². Il tient aussi le château de Pouzauges, héritage d'Alice de Mauléon, veuve du vicomte Guy. La garde en sera confiée par le roi à Geoffroy de Châteaubriant²³. Aimeri, le seigneur d'Argenton, vassal direct du vicomte de Thouars, n'interviendra pas.

D'autre part, pendant que les opérations principales se dérouleront en Haut Poitou, les châteaux du Bas Poitou seront occupés par des garnisons mises en place par des agents du comte. C'est ainsi qu'un bailli de la Roche-sur-Yon sera chargé de demander à Raoul d'Apremont, seigneur de Poiroux et de Riez, de jurer fidélité à Louis IX²⁴.

Assuré de la fidélité du vicomte de Thouars, Louis IX gagne Poitiers, où on le rencontre le 4 mai²⁵. En passant, il s'est emparé de Moncontour et de Marnes qu'il a enlevés à Geoffroy de Lusignan. De Poitiers, il se dirige vers l'ouest pour s'emparer de Béruges et de Montreuil, anciennes places fortes du comte de Poitiers récemment acquises par Hugues X. Montreuil est pris le 9 mai²⁶. La place est en Gâtine, proche de la Gâtine de Guillaume Larchevêque. Cependant, le roi contourne par le sud les châteaux contrôlés par ce dernier pour s'attaquer à l'ensemble Fontenay, Mervent et Vouvant qui est tenu par Geoffroy de Lusignan.

²⁰ Depuis 1235 (*Archives Historiques Saintonge et Aunis*, tome XIV, 1886, p. 82-83).

²¹ Imbert, *Histoire de Thouars*, p. 112, d'après Archives de l'Empire J 190, n° 9.

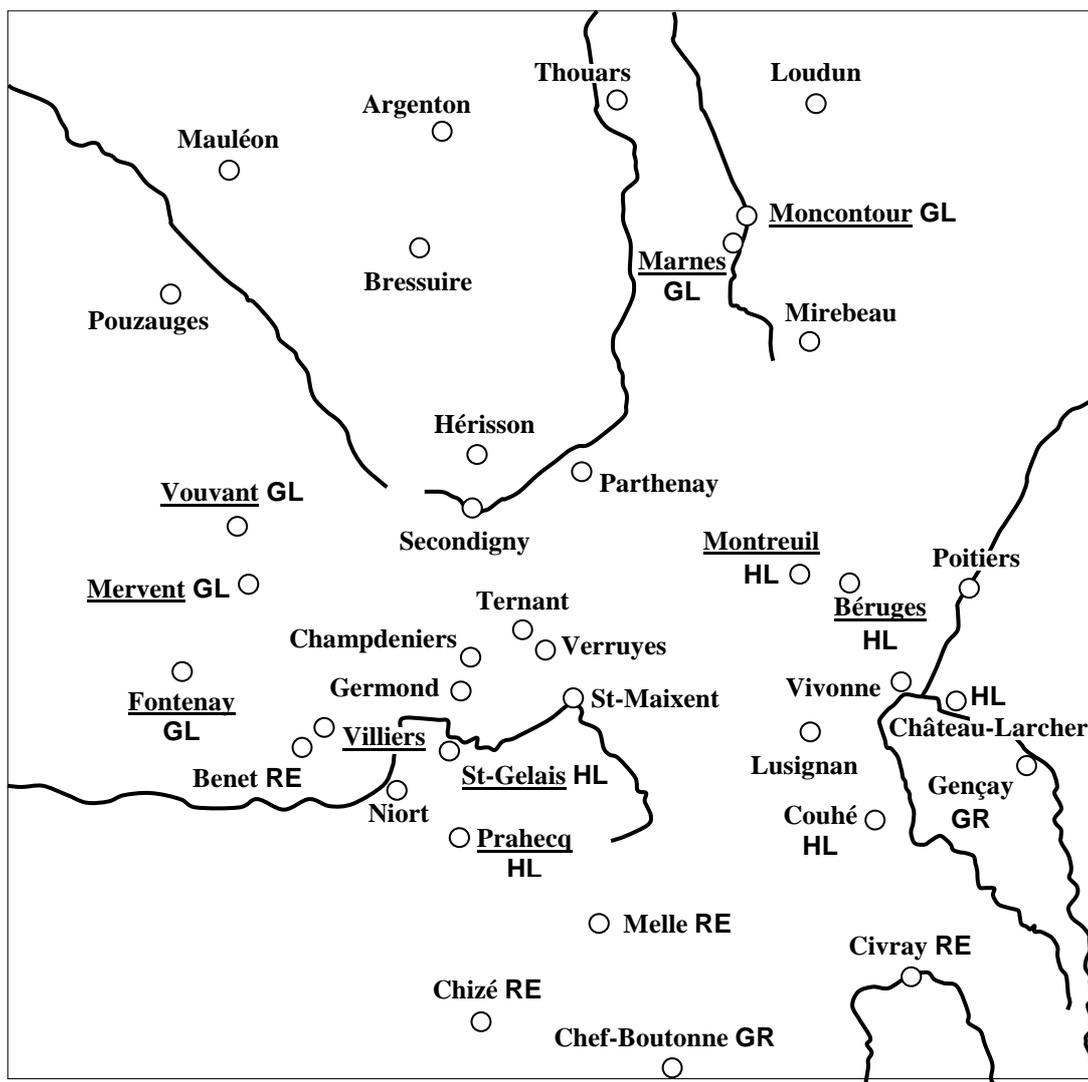
²² *Archives Historiques du Poitou*, tome XXV, p. 304.

²³ *Ibid.*, p. 325, note 1, d'après *Revue des provinces de l'Ouest*, V, 241.

²⁴ *Ibid.*, p. 302.

²⁵ Fournier-Guébin, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*, p. XVIII.

²⁶ *Ibid.*



Les possessions dans le diocèse de Poitiers

HL : à Hugues X de Lusignan - **GL** : à Geoffroy de Lusignan - **RE** : à Raoul d'Exoudun, comte d'Eu
GR : à Geoffroy de Rancon. Les noms des places prises par Louis IX sont soulignés

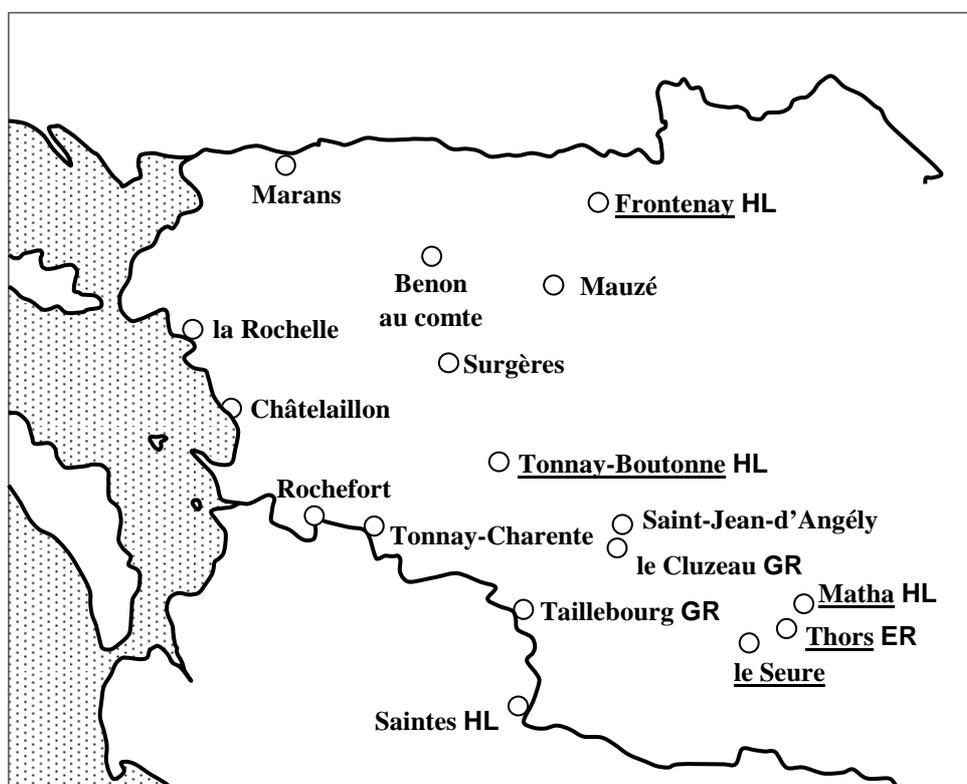
Il prend Mervent et, le 26 mai, il assiège Fontenay²⁷. Devant Vouvant, Raoul de Beaumont promet de lui livrer à toute réquisition son château de Bressuire²⁸. Le 6 juin, Louis IX est maître de Vouvant : à Vouvant même, Geoffroy de Lusignan fait sa soumission. Il remet à « son très cher seigneur Louis, roi de France », pour les garder provisoirement, ses châteaux de Vouvant et de Mervent. Le roi lui rend Mon-

²⁷ *Archives Historiques du Poitou*, tome I, p. 123.

²⁸ *Layettes du trésor des chartes*, tome II, p. 472.

contour et Marnes, mais il conserve Fontenay, tenu depuis peu par Geoffroy et qui a été pris par les armes²⁹. Louis IX a donc soumis l'un des principaux rebelles.

Pour la suite de la campagne, nous ne disposons que des indications de Guillaume de Nangis. Le chroniqueur signale que le roi de France prend Frontenay, Villiers, Prahecq, Saint-Gelais, Tonnay-Boutonne, Matha, Thors et Le Seure, avant d'attaquer Saintes. Si cet ordre est conforme à la chronologie, après avoir pris Vouvant Louis IX gagne Frontenay, au diocèse de Saintes, très ancienne forteresse des Lusignan, que Hugues X a depuis quelques mois pourvue d'une garnison pour troubler les communications entre Niort et la Rochelle. Le château pris difficilement puis rasé, il s'empare de Villiers que le seigneur de Parthenay et Guy de Rochefort tiennent de l'abbé de Saint-Maixent, chacun pour une moitié, complétant ainsi l'encerclement du maître de la Gâtine. Puis il s'empare de Prahecq et Saint-Gelais, prises qui libèrent Niort d'une menace des hommes de Hugues X. On remarque que Benet, qui est à Raoul d'Exoudun, est épargné. Ce dernier a dû se tenir dans une prudente réserve.



Les possessions dans le diocèse de Saintes

HL : à Hugues de Lusignan - **GR** : à Geoffroy de Rancon - **ER** : à Eble de Rochefort

Ensuite, Louis IX gagne Tonnay-Boutonne, autre acquisition récente de Hugues X. Il n'existe pas d'obstacle sur son chemin. Le seigneur de Mauzé, Guillaume, qui tient en même temps Marans, et Sibille, la dame de Surgères, qui a le bail de son fils mineur, se tiennent tranquilles. Benon est au comte de Poitiers et Châtelailion est fermement tenu par le sénéchal Hardouin de Maillé.

²⁹ *Ibid.*, tome II, p. 473-474, n° 2976.

De Tonnay-Boutonne, la voie est libre pour attaquer Matha dont la comtesse d'Angoulême s'est emparée³⁰. L'armée royale peut passer par Saint-Jean-d'Angély : le château du Cluzeau, qui domine Saint-Jean, est à Geoffroy de Rancon qui attend le moment propice pour se venger de Hugues X. Près de Matha, Thors est tenu par Eble de Rochefort du chef de sa femme. Le château ouvre ses portes sans résistance.

Après la prise de Saintes, ce sont huit places qui ont été enlevées de force au comte de la Marche. Geoffroy de Lusignan s'en tire à bon compte en n'ayant perdu que Fontenay. Rainaut de Pons se rend le 25 juillet³¹. Quant à Guillaume Larchevêque, il n'a pas quitté la Gâtine. Le 15 juin, Henry III lui a envoyé une lettre par laquelle il lui mandait de commencer immédiatement les hostilités³² mais il n'a pas bougé. Le 16 août, de son camp sur la Gironde, il lui écrit qu'il peut conserver aussi longtemps que ses capitaines le jugeront utile une garnison qu'il lui a envoyée, afin de résister à une attaque éventuelle du roi de France³³. Mais Guillaume juge bientôt qu'il est urgent de se soumettre. Aussi, le 28 août, de Bordeaux, Henry III écrit-il à ses capitaines de le rejoindre avec leur troupe, car il a appris que le seigneur de Parthenay « a fait la paix avec le roi de France »³⁴.

Après la victoire de Louis IX

On sait que le roi de France s'empare de Saintes à la fin de juillet et prend la direction de Pons. En août 1242, au camp devant Pons, il règle ses comptes avec Hugues X qui s'est soumis. Par lettres, il fait savoir à la postérité qu'il conserve les places conquises pendant la guerre : Saintes avec sa châtellenie et les appartenances comprenant la forêt (de Baconnais) et la « maison » de la Vergne³⁵ ; tout le droit qu'avait le comte de la Marche à Pont-l'Abbé ; Montreuil et ses dépendances ; Fontenay et ses dépendances ; Saint-Gelais et ses dépendances ; Prahecq et ses dépendances ; Tonnay-Boutonne et ses dépendances ; la Clouse³⁶ ; le Grand Fief d'Aunis « et toutes les autres conquêtes qu'il a faites sur le comte de la Marche »³⁷.

³⁰ Matha est alors à Robert de Sablé, seigneur de Mornac et de Matha. Dans une lettre à Henry III, non datée, Louis IX signale que Robert de Sablé lui a fait savoir que son château « a été pris sans son consentement » (Champollion-Figeac, *Lettres de rois, reines et autres personnages...*, tome I, p. 55, n° XL). Le 6 juin 1242, de Pons, Henry III écrit à sa mère Isabelle de remettre le château de Matha au trésorier de Touraine, conformément à un accord fait entre eux (*Ibid.*, p. 55, n° XXXIX). C'est donc la comtesse d'Angoulême qui s'est emparée de Matha, qui relève du comté d'Angoulême. Le 7 avril 1243, c'est Fouque de Matha, « seigneur de Mornac », fils de Robert de Sablé, qui est désigné parmi les seigneurs ralliés au roi de France (*Layettes*, II, p. 505, n° 3075).

³¹ A Colombiers, entre Saintes et Pons (Ch. Bémont, *op. cit.*, p. 21 du tiré à part).

³² B. Ledain, *Histoire de la ville de Parthenay*, p. 128, d'après Rymer, tome I, p. 406.

³³ Champollion-Figeac, *Lettres de rois...*, tome I, p. 60, n° XLVIII.

³⁴ *Ibid.*, p. 61, n° XLIX.

³⁵ La Vergne, commune de Sainte-Gemme.

³⁶ La Clouse, commune de Saint-Ouen-d'Aunis. Hugues X de Lusignan s'en était emparé par la force (Jean Métayer, « Le Breuil-Bertin, histoire et fouilles archéologiques », dans *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1979, p. 51).

³⁷ Georges Thomas, *Cartulaire des comtes de la Marche et d'Angoulême*, n° XXI, p. 45-48.

Ces « autres conquêtes » sont Cherveux³⁸, Sansais, Coulon, la Croix-Comtesse³⁹, « Romette et Romegoux », qui figurent sous le titre « Conquêtes sur le domaine du comte de la Marche », dans un compte de la Chandeleur 1245. L'ensemble de ces « conquêtes » rapporte au comte Alfonse plus de 1423 livres pour ce seul terme⁴⁰.

Louis IX ne conserve pas Matha, qui est probablement rendu à son possesseur légitime, Fouques de Matha, qui a succédé à son père Robert de Sablé récemment décédé. Il ne conserve pas non plus Thors qu'Eble de Rochefort recouvre après s'être soumis. En effet, le 7 avril 1243, Eble figure parmi les hommes du roi de France⁴¹. Dans la même année, il reçoit du comte Alfonse la seigneurie de Fors, en échange de ses droits sur Exoudun⁴².

Guy de Rochefort perd sa terre de Villiers et, surtout, son fief de Saint-Maixent avec ses appartenances⁴³. Rainaut de Pons, qui s'est rendu à temps, fait savoir, en août, que « son très cher seigneur Alfonse, comte de Poitiers, lui a donné « le fief que Constantin Gras devait tenir du comte de Poitiers »⁴⁴. Il s'agit en fait d'un renouvellement de la donation de 1227.

Guillaume de Parthenay est épargné et ses vassaux sortent indemnes du conflit. Geoffroy de Lusignan recouvre ses châteaux : entre le 12 et le 30 avril 1243, à Vincennes, il fait hommage au comte de Poitiers pour les seigneuries de Vouvant, Mervent, Moncontour, ce qu'il tient en fief du comte de la Marche et aussi pour Soubise qui appartient à sa nièce Valence⁴⁵. Il a perdu Fontenay, qu'il avait en garde, mais ce sont les Mauléon qui en font les frais : en février 1246, Raoul de Mauléon, majeur, cède au comte de Poitiers tous ses droits sur Fontenay et toutes les appartenances⁴⁶.

Un autre vaincu de marque est Jaufré Rudel, prince de Blaye, qui perd son fief de Champagne⁴⁷ et sa terre de Ribérou⁴⁸. Dans la même paroisse de Champagne, Firole a été saisi sur Imbert de Fors⁴⁹. Ce dernier se signale d'autre part en frappant le pré-

³⁸ Cherveux, acheté par Hugues X en 1227 (G. Thomas, *Cartulaire des comtes de la Marche et d'Angoulême*, p. 61-62, n° XXIX).

³⁹ La Croix-Comtesse, achetée par Hugues X en juin 1226 (*Ibid.*, p. 44-45, n° XX).

⁴⁰ AHP IV, p. 82.

⁴¹ Rymer, *Foedera*, vol 1 pars 1, 1816, p. 251.

⁴² Du Chesne, *Chasteigners*, p. 29-30.

⁴³ Ce fief est détaillé dans Bardonnnet, *Hommages d'Alphonse*, p. 59.

⁴⁴ *Layettes*, tome II, p. 479, n° 2987. Au camp près de Marcillac.

⁴⁵ *Layettes*, tome II, p. 508, n° 3084, d'après A. Hérault, *Histoire de Châtellerauld*, p. 409.

⁴⁶ *Ibid.*, tome II, n° 3459.

⁴⁷ En 1243, cette terre est affermée. Elle rapporte 60 livres par an, en blé et en vin, de la Toussaint 1243 à l'Ascension 1245, et 66 livres 13 sous 6 deniers par an de la Toussaint 1245 à la Chandeleur 1247. Chaque année, au compte de la Toussaint, figure en plus une recette de « taillées » : 4 livres à la Saint Jean-Baptiste et 42 livres 10 sous à la Saint Michel. Champagne rapporte ainsi quelque 110 livres annuellement au comte, sans compter de menus cens ou rentes (AHP IV, *passim*).

⁴⁸ Ribérou, commune de Saujon. La terre rapporte 14 livres, pour un premier tiers annuel, à la Toussaint 1243 (AHP IV, p. 34)

⁴⁹ La terre est affermée pour deux ans, à compter de la Saint Jean-Baptiste 1243, à raison de 40 livres annuelles, payables par tiers chaque année, entre la Toussaint 1243 et l'Ascension 1245. La

vôt comtal de Saint-Jean-d'Angély. Il est ainsi condamné à une amende de dix livres⁵⁰. Le temps est révolu où les soldats s'imposaient par la force. Les « comptes d'Alfonse » comprennent des listes de condamnations pour divers délits. Ainsi, pour la Chandeleur de 1247, on relève : « le seigneur Hugues de Surgères, 10 livres pour avoir frappé un homme »⁵¹.

Des enquêtes nous révèlent d'autres saisies de terres pour cause de rébellion. Ainsi, le « bourg Guitard », à Poitiers, est saisi sur un chevalier nommé Guitard de Chambonneau, « parce que le dit Guitard a été en guerre contre le seigneur comte »⁵². Plusieurs terres sont saisies dans les régions de Montmorillon et de Saint-Savin. En 1243, onze terres sont ainsi affermées, dont huit de la châtellenie de Montmorillon⁵³. La plus importante est celle du principal vassal du seigneur de Montmorillon, Itier de Magnac, dont la ferme rapporte au comte 150 livres par an de la Toussaint 1246 à l'Ascension 1248⁵⁴.

De nouveaux vassaux

Les principaux acteurs des événements de 1242 disparaissent bientôt. Guillaume de Parthenay meurt avant février 1244. En effet, à cette date Geoffroy de Rancon fait hommage au comte pour Parthenay et ses appartenances, en qualité de baillistre, durant la minorité de son petit-fils Hugues de Parthenay, fils de Guillaume⁵⁵. Les Lusignan meurent peu après : Geoffroy en 1247⁵⁶, Raoul d'Exoudun avant la Chandeleur 1248⁵⁷. Hugues X teste les 1^{er} et 8 août 1248⁵⁸. Rainaut de Pons suit de près : il teste en 1249⁵⁹.

Rochefort, Mauzé, Marans, Laleu, Surgères, ont aussi bientôt de nouveaux seigneurs. Le 7 avril 1243, le seigneur de Rochefort, Geoffroy, se porte garant pour Louis IX de la trêve conclue avec Henry III⁶⁰, mais il décède peu après et le château

ferme est renouvelée en 1245, pour la même somme, à payer dans les mêmes conditions, à partir de la Toussaint (AHP IV, p. 34 et suivantes).

⁵⁰ AHP IV, p. 159.

⁵¹ *Ibid.*, p. 159.

⁵² Pierre-Fr. Fournier et Pascal Guébin, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*, Paris, Imprimerie nationale, 1959, p. 34 b, p. 38 a, p. 287 a.

⁵³ AHP IV, p. .2.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 137, 152, 164, 177, 189, 199. Pour le détail, voir Bardonnnet A., *Hommages d'Alphonse*, Niort, 1872, p. 81 et suivantes : « *Hec sunt homagia de Monte Maurilii* ».

⁵⁵ *Layettes du Trésor des Chartes*, tome II, p. 529 a, n° 3160.

⁵⁶ Entre le 2 février et le 9 mai 1247 : au compte de l'Ascension 1247 (9 mai), plusieurs dépenses sont signalées, occasionnées par le décès de Geoffroy de Lusignan (*Archives Historiques Poitou*, IV, Comptes d'Alfonse, p. 169).

⁵⁷ Un compte daté de la Chandeleur 1248 mentionne une recette « de la terre du comte d'Eu défunt, à Melle, à Chizé, à Civray, à Benet » (AHP IV, p. 186).

⁵⁸ Léopold Delisle, « Chronologie historique des comtes de la Marche issus de la maison de Lusignan », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 17^e année, 1856, p. 541.

⁵⁹ *Layettes...*, tome V, p. 179, n° 530.

⁶⁰ *Layettes du Trésor des Chartes*, tome II, n° 3075 et Rôles gascons n° 1212.

est occupé par une garnison comtale qui y demeure jusqu'à la Toussaint⁶¹. En effet, en octobre, la veuve de Geoffroy, Marguerite, vient de promettre de tenir le château à la disposition du comte⁶².

Au printemps de 1245, Guillaume de Mauzé disparaît, sans enfant. Ses héritières sont ses sœurs, Agnès, mariée avec Pierre de Velluire, et Létice, femme de Renaud de Pressigny, qui ne s'entendent d'ailleurs pas pour le partage. Il faut deux arbitrages successifs, en février et juillet 1246, le second à l'instigation du comte Alfonse, pour que la succession soit réglée. Mauzé est attribué à Agnès, Marans et Laleu à Létice⁶³. Le 15 septembre 1246, Guillaume Maingot, encore valet, jure en présence d'un bailli du comte de livrer son château de Surgères à toute réquisition, de ne pas le fortifier et de ne pas en construire un nouveau sans l'autorisation expresse du comte⁶⁴.

Mais le vieux Geoffroy de Rancon survit au conflit pendant une quinzaine d'années. Il a épousé Isabelle de Lusignan, petite-fille de son ancien ennemi Hugues X. Il fait son testament en août 1258⁶⁵. Désormais, c'est une nouvelle génération de grands vassaux qui est soumise à Alfonse.

D'autre part, sans tarder, le comte a mis en place une administration assez efficace pour exploiter rapidement des terres saisies pour forfaiture. Aussi, dès la Saint-Jean de 1243, les terres conquises ont-elles été baillées à ferme. L'autorité du comte est renforcée par la possession de nombreuses terres saisies sur des arrière-vassaux, qui morcellent les châtelainies et d'où ses agents surveillent les héritiers des acteurs du soulèvement de 1242. Des enquêtes entreprises sur ses ordres dès 1247, pour réparer les exactions d'agents comtaux, renforcent d'ailleurs cette autorité en mettant en lumière son souci de justice et d'ordre. C'est une ère nouvelle pour le comté qui a commencé en 1242, conforme à ce que redoutaient les insurgés de 1241.

Jacques Duguet

⁶¹ *AHP IV*, p. 24 et 26.

⁶² *Layettes du Trésor des Chartes*, tome II, p. 521-522.

⁶³ *Layettes du Trésor des Chartes*, tome II, p. 601, n° 3460 et p. 629, n° 3530, complété par Du Chesne, *Chasteigner*, preuves, p. 85-86.

⁶⁴ *Ibid.*, tome II, . 634a, n° 3542.

⁶⁵ Bibliothèque Nationale, ms lat. 5480, p. 435-439.